

## **COMPAGNIE LE PLATEAU IVRE : CONVENTION DE PARTENARIAT 2022/20224**

La DRAC, la Région Grand Est, le Département des Vosges, la CCHV et la commune de Vagney conventionnent avec la Compagnie « Le Plateau Ivre »

La convention précédente s'est achevée le 31 décembre 2021.

Il est proposé de reconduire la convention sur la période 2022-2024, pour une durée de 3 ans, avec les éléments suivants :

- La création d'un spectacle sur la durée de la convention ;
- Diffusion sur le territoire :
  - Des équinoxes de printemps et d'automne ;
  - Des représentations « au coin du feu » ;
  - Des représentations « En cours de fermes », chez l'habitant ;
  - De l'animation estivale au Théâtre de verdure à Vagney;
  - La compagnie participera également en 2022 au Festival d'Avignon pour présenter sa dernière création ;
- La mise en place d'une école du spectateur ;
- La mise en place d'un pôle théâtre sur Vagney ;

En termes de financement, la convention prévoit :

- DRAC : 25 000€ / an
- Région Grand Est : 15 000€/ an
- CD88 : 30 000€ / an
- CCHV : 20 000€ / an + aide matériel (mise à disposition de salles en cas de mauvais temps, photocopies, prise en charge électricité sur le théâtre de verdure à hauteur de 500€ / an, ...)
- Commune : 1 500€/ an + aide matériel (mise à disposition de locaux, ...)